

PRÉSENTATION DU THÈME DU COLLOQUE

« LA DISCUSSION DANS LES CONTRATS PUBLICS »

L'objet de ce colloque est d'interroger la notion de discussion dans les contrats publics. Condition essentielle d'une bonne pratique contractuelle, la discussion n'est pourtant pas un concept juridique ; elle apparaît même comme relativement étrangère aux contrats publics, lesquels demeurent marqués par une forte unilatéralité. Or, il est clair qu'un dialogue permanent entre les contractants est un gage sinon d'une bonne exécution du contrat, au moins d'une relation contractuelle tournée vers l'achèvement d'un projet commun. Quatre thèmes seront étudiés, drainant chacun son cortège de questions.

I - Le champ d'application de la discussion

- Quelle distinction est-il possible d'opérer entre discussion et négociation ?
- Y a-t-il de la discussion dans l'appel d'offres ?
- Quelles sont les manifestations de la discussion au stade de l'exécution ?
- Quel est le rôle de la discussion à l'approche du terme de la relation contractuelle ?

...

II - L'objet de la discussion

- Que discute-t-on à l'occasion d'une négociation ? Ou d'un dialogue compétitif ?
- La discussion est-elle un remède efficace face aux imperfections du contrat ?
- La discussion permet-elle d'obtenir la meilleure prestation au meilleur prix ?
- Le cas particulier du partage des risques doit-il faire l'objet d'une négociation poussée ?

...

III - Les risques de la discussion

- La discussion ne risque-t-elle pas d'amplifier les effets pervers de l'asymétrie informationnelle ?
- La discussion peut-elle conduire à remettre en cause les conditions initiales de la mise en concurrence ?
- Quels sont les risques de favoritisme ou corruption dans la discussion ?
- Quels risques dans une discussion entre une pluralité d'acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entrepreneur, sous-traitants...) ?

...

IV - La méthodologie de la discussion

- Qui discute au nom des parties ?
- Quels sont les avantages et inconvénients des contract managers ?
- La discussion doit-elle être organisée selon un calendrier précis et impératif ?
- Y a-t-il un intérêt à faire intervenir un tiers dans la discussion ?

...